

112

Commission permanente

Séance du 28 août 2023



Rapporteur : M. SOHIER

48200

17 - Agriculture

Soutien aux partenaires agricoles - Elevage

Le lundi 28 août 2023 à 14h20, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DELAUNAY (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT), M. MORAZIN (pouvoir donné à Mme MOTEL), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROCHE (pouvoir donné à Mme ABADIE), M. SALMON (pouvoir donné à M. LE MOAL)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h00.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 10 février 2023 ;

Exposé :

Le Département d'Ille-et-Vilaine intervient en faveur des exploitations agricoles pour promouvoir et conforter une agriculture locale durable et paysanne viable économiquement et ancrée dans son territoire.

La mise en œuvre de cette politique s'effectue au travers de dispositifs de soutien direct à la profession agricole (aides à l'installation, à la diversification, aux productions sous signes de qualité, à la transition vers des systèmes plus durables, soutien aux agriculteur.rices en difficulté, etc.), ainsi que par la poursuite et le développement de partenariats avec les principaux organismes agricoles, sous forme de subventions de fonctionnement.

Dans ce cadre, il est proposé de reconduire le soutien du Département à trois structures visant le soutien à l'élevage de races locales menacées ou de petites filières d'élevage.

Le syndicat des éleveur.euses d'Ille-et-Vilaine du cheval breton et du cheval de selle

Le syndicat des éleveur.euses d'Ille-et-Vilaine du cheval breton et du cheval de selle organise et soutient la production de chevaux bretons et de chevaux de selle. Il stimule la sélection, la commercialisation et la promotion de cette race locale. Les chevaux de trait bretons sont présents chez 1 380 éleveur.euses à l'échelle régionale, et on totalise 2 377 poulinières, dédiées à la reproduction de la race, soit 42 % des effectifs nationaux. La promotion de la race est couplée à des événements sportifs liés à l'équitation, afin d'en assurer le rayonnement.

Il est proposé une subvention de fonctionnement de 14 000 €.

La Confédération des Eleveurs d'Ille-et-Vilaine

La Confédération des Eleveurs d'Ille-et-Vilaine représente, sous l'égide de la Chambre d'agriculture, l'ensemble des syndicats de race et des organismes d'élevage du département auprès des institutions politiques et professionnelles d'Ille-et-Vilaine. Cette organisation joue un rôle important pour coordonner les actions des différents syndicats de race et leur assurer un appui technique. Elle appuie également l'organisation de diverses manifestations à caractère promotionnel pour les filières agricoles et agro-alimentaires du département, notamment l'opération «Envies d'agriculture» organisée dans le cadre de la foire internationale de Rennes.

Il est proposé une subvention de fonctionnement de 10 000 €.

Groupement Inter-Espèces Ovine et Caprine d'Ille-et-Vilaine

Le groupement Inter-Espèces Ovine et Caprine d'Ille-et-Vilaine agit pour la promotion de l'élevage ovin en Ille-et-Vilaine par l'organisation d'actions de promotion de la filière technique et diffusion d'information à destination des éleveur.euses et des étudiant.es.

Il est proposé une subvention de fonctionnement de 1 500 €.

Décide :

- d'approuver l'attribution de subventions, pour un montant global de 25 000 €, au profit du Groupement Inter-Espèces Ovine et Caprine d'Ille-et-Vilaine, de la Confédération des Eleveurs d'Ille-et-Vilaine, du syndicat des éleveurs d'Ille-et-Vilaine du cheval breton et du cheval de selle pour les montants mentionnés dans le tableau annexé ;

- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à l'attribution de ces subventions.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 30 août 2023

ID : CP20231701

Pour extrait conforme